

COMMUNIQUÉ

Le mardi 2 avril 2019

Message à la communauté universitaire

Chers étudiants, étudiantes, membres du personnel et du corps professoral,

La grève des personnes tutrices dure depuis maintenant plus de deux mois. Nous déplorons toujours autant cette situation, qui affecte notamment plusieurs étudiants du 1^{er} cycle. Nous sommes conscients que cette grève peut causer de l'inquiétude et des complications dans l'avancement des projets d'études de certains. Nous le regrettons et nous continuons de faire des efforts pour qu'une entente survienne le plus rapidement possible. Nous remercions donc les étudiants concernés pour leur patience et leur compréhension.

Nous remercions aussi toutes les équipes de l'Université qui sont en première ligne pour répondre aux questions des étudiants concernant cette situation.

Depuis les cinq dernières années, l'Université a entrepris un virage organisationnel qui permet de répondre aux besoins et aux demandes des étudiants tout en favorisant leur réussite, notamment en enrichissant les interactions avec le corps professoral et en bonifiant l'offre de programmes.

Dans les dernières semaines, plusieurs informations inexactes ont été véhiculées concernant ce virage. Nous souhaitons donc apporter aujourd'hui certaines précisions et rectifications relativement aux affirmations qui circulent.

Bien entendu, nous reconnaissons l'importance et l'apport des personnes tutrices, tout en considérant qu'il est essentiel qu'une relation pédagogique entre les étudiants et les professeurs soit au cœur de l'enseignement universitaire.

La place des personnes tutrices à l'Université TÉLUQ

On a pu lire à propos des personnes tutrices que l'Université « ne semble souhaiter rien d'autre que l'élimination de leur catégorie d'emploi ». C'est faux. L'apport des personnes tutrices est important pour l'Université et continuera de l'être.

De plus, l'embauche de nouveaux professeurs amène une offre de cours bonifiée, et permet ainsi à l'Université TÉLUQ de prendre davantage sa place comme chef de file en enseignement à distance. Plus il y aura de cours et de programmes offerts, plus

l'Université attirera de nouveaux étudiants. Comme tous les corps d'emploi, les tuteurs profiteront du développement de notre établissement.

La responsabilité des professeurs

On a aussi pu lire que l'Université TÉLUQ « remplace » les personnes tutrices « par de nouvelles personnes contractuelles », référant ainsi aux professeurs sous contrat. Rétablissons les faits : ces professeurs sous contrat sont des professeurs à part entière. Non seulement ils encadrent des étudiants avec toute la compétence requise, mais ils sont également responsables de la création et la révision de nombreux cours et ils poursuivent des activités de recherche et de service à la collectivité. Par ailleurs, la quasi-totalité d'entre eux détiennent un doctorat.

Dans tous les cours de l'Université TÉLUQ, l'enseignement, incluant l'encadrement, a toujours été sous la responsabilité du professeur. Celui-ci peut déléguer le suivi des apprentissages et la correction à des personnes tutrices (au 1^{er} cycle) et à des personnes chargées d'encadrement (aux cycles supérieurs). La responsabilité du cours et de chaque étudiant demeure toujours du ressort du professeur, même s'il délègue l'encadrement.

L'encadrement par les personnes tutrices

Le nombre d'étudiants assignés aux personnes tutrices a toujours varié en fonction du nombre d'étudiants encadrés par les professeurs, de l'offre de cours et du nombre d'inscriptions à ces cours. Près de la moitié des personnes tutrices choisissent d'offrir une disponibilité à temps partiel pour l'encadrement. De ce nombre, la grande majorité déclare occuper un autre emploi à temps plein. Ainsi, dans le corps d'emploi des personnes tutrices, seulement une quinzaine de personnes assurent annuellement une équivalence de charge de travail à temps complet.

Poursuite des négociations

Après la plus récente rencontre de conciliation du 29 mars 2019, les parties et les conciliateurs ont convenu de se revoir le 17 avril. Nous souhaitons sincèrement trouver une solution le plus rapidement possible à ce conflit de travail, autant au bénéfice de nos étudiants que du développement de notre université.

Rappelons-le : jamais il n'a été question de diminuer la qualité de l'encadrement offert aux étudiants. Au contraire, toutes les propositions faites aux personnes tutrices par l'Université visent à accroître la réussite et la rétention des étudiants ainsi qu'à renforcer la reconnaissance et la notoriété de notre établissement.

Les changements qui s'imposaient il y a cinq ans, lorsque l'Université a décidé d'entreprendre son virage organisationnel, sont encore essentiels. Elle a depuis sollicité la participation de tous les corps d'emploi. L'Université doit pouvoir compléter ce virage, dans le respect de tous les corps d'emploi et avec la collaboration de chacun.

En terminant, nous réitérons nos remerciements aux étudiants qui sont touchés par la grève et qui font preuve de patience. Nous comprenons leur mécontentement. Nous mettons tout en œuvre pour en arriver à un règlement dès que possible du conflit.

Le comité de direction